



CHARTRE ETHIQUE

A2V

Ensemble vers un avenir responsable



SOMMAIRE

1. Préambule	3
2. Les valeurs d'A2V	4
3. Principes généraux	5
4. Engagements sociaux et humains	6
5. Engagements environnementaux	6
6. Relations avec les parties prenantes	7
7. Mise en œuvre et suivi	8
8. Conclusion	9

1. Préambule



A2V est une entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de solutions mécatroniques et de systèmes de contrôle de mouvement (motion control).

Présente depuis 1992, l'entreprise s'est développée autour de valeurs d'innovation, de proximité et d'expertise pour apporter à ses clients des solutions à forte valeur ajoutée, adaptées à leurs besoins spécifiques.

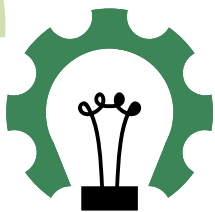
Cette charte éthique a pour vocation :

- De clarifier les principes et valeurs qui guident l'action de tous les collaborateurs d'A2V.
- De définir un cadre de conduite professionnelle, garantissant l'intégrité et la réputation de l'entreprise.
- De servir de référence pour toutes les parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs, sous-traitants, partenaires, etc.) dans leurs interactions avec A2V.

Chaque collaborateur, quel que soit son rôle ou son niveau de responsabilité, est invité à prendre connaissance de cette charte et à l'appliquer dans son travail quotidien.



2. Les valeurs d'A2V



1. Innovation et excellence technique

A2V promeut l'excellence dans la conception et la fabrication de solutions mécatroniques, en s'appuyant sur l'expertise de ses ingénieurs et techniciens. L'innovation fait partie de l'ADN de l'entreprise pour proposer des produits et des services toujours plus performants et personnalisés.



2. Responsabilité et intégrité

A2V s'engage à respecter scrupuleusement les lois et réglementations en vigueur. Chaque collaborateur doit adopter un comportement exemplaire, fondé sur la transparence, la probité et le respect d'autrui.



3. Respect des personnes

L'humain est au centre du projet d'entreprise. A2V veille à promouvoir un climat de travail bienveillant, à protéger la santé et la sécurité au travail, et à garantir le respect des droits fondamentaux de chacun, sans discrimination ni harcèlement.



4. Esprit d'équipe et collaboration

A2V encourage le partage d'informations, d'idées et de solutions entre tous les métiers et services. L'autonomie et la responsabilisation vont de pair avec la confiance et la solidarité au sein des équipes.



5. Orientation client et satisfaction

La satisfaction des clients et partenaires est la priorité. A2V s'efforce de comprendre leurs besoins et de leur apporter le meilleur service, dans un souci de qualité, de fiabilité et de respect des engagements.

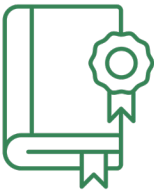


6. Engagement sociétal et environnemental

Consciente de son rôle dans la chaîne de valeur industrielle, A2V s'engage à limiter l'empreinte environnementale de ses activités. L'entreprise promeut également une politique sociale responsable, attentive à l'insertion, à la formation et à la diversité au sein de ses équipes.



3. Principes généraux



1. Respect de la légalité

- A2V veille au respect de l'ensemble des lois, réglementations et normes en vigueur dans les pays où elle exerce.
- Aucun objectif économique ne peut justifier une entorse à la loi ou aux principes énoncés dans cette charte.

2. Intégrité et lutte contre la corruption

- A2V applique une politique de « tolérance zéro » à l'égard de toute forme de corruption (active, passive, trafic d'influence, paiement de facilitation, etc.).
- Les cadeaux, invitations ou avantages doivent rester d'une valeur modeste et ne jamais influencer sur une décision commerciale ou un acte professionnel.
- Les demandes ou offres d'avantages indus doivent être immédiatement signalées à la Direction ou au référent Conformité.

3. Concurrence loyale

- A2V agit dans le respect des règles de concurrence.
- Toute pratique visant à fausser la concurrence (ententes illicites, abus de position dominante, etc.) est proscrite.
- Les collaborateurs évitent tout échange d'informations sensibles avec des concurrents (prix, conditions contractuelles, etc.).

4. Prévention des conflits d'intérêts

- Les décisions professionnelles doivent être prises dans l'intérêt exclusif d'A2V, sans interférence d'intérêts personnels ou familiaux.
- Tout collaborateur se doit de signaler toute situation potentielle de conflit d'intérêts dès qu'il en a connaissance (par exemple détention de parts dans un fournisseur, lien familial, etc.).

5. Transparence et communication

- Les informations internes et externes doivent être fiables, sincères et partagées de façon appropriée.
- Les états financiers et les rapports transmis aux autorités et partenaires (clients, banques, pouvoirs publics) doivent être exacts et complets.
- Les collaborateurs veillent à la confidentialité des informations stratégiques et des données personnelles.



4. Engagements sociaux et humains



1. Respect des droits fondamentaux

- A2V interdit toute forme de discrimination à l'embauche et dans l'évolution professionnelle (fondée sur l'origine, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle, les convictions religieuses ou politiques, etc.).
- L'entreprise promeut la diversité, l'égalité des chances et lutte contre toute forme de harcèlement moral ou sexuel.

2. Santé et sécurité au travail

- A2V met tout en œuvre pour assurer à ses collaborateurs et sous-traitants un environnement de travail sûr (formations, consignes de sécurité, EPI, audits internes...).
- Les règles de prévention des risques et de sécurité doivent être strictement appliquées par chacun.

3. Dialogue social et développement des compétences

- A2V favorise un dialogue social constructif, ouvert à l'écoute et à la concertation.
- La formation, la transmission des savoirs et l'évolution professionnelle sont encouragées pour développer le potentiel et l'employabilité de tous les collaborateurs.

5. Engagements environnementaux



1. Eco-conception et innovation

- A2V investit dans la recherche et le développement de nouvelles solutions mécatroniques et électroniques visant à réduire la consommation d'énergie, la production de déchets et l'empreinte environnementale globale.
- Les équipes d'ingénierie sont encouragées à adopter des démarches d'éco-conception, prenant en compte l'impact sur l'ensemble du cycle de vie des produits.

2. Prévention et réduction des impacts

- Les actions de réduction de l'empreinte carbone, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de bonne gestion des déchets et des matières premières sont mises en place sur les différents sites (usines et bureaux).
- Les fournisseurs et partenaires sont sensibilisés à ces enjeux et incités à s'aligner sur cette démarche.

3. Conformité environnementale

- A2V s'assure du respect des réglementations environnementales locales (notamment pour les rejets, émissions, stockage de substances, etc.).
- En cas d'incident ou de non-conformité, les mesures correctives sont prises sans délai et communiquées aux autorités compétentes.



6. Relations avec les parties prenantes



1. Clients

- A2V s'engage à fournir des produits et services de haute qualité, dans le respect des délais et des spécifications convenues contractuellement.
- La satisfaction client se mesure régulièrement, et les réclamations sont gérées de manière transparente et constructive.

2. Fournisseurs et sous-traitants

- La sélection des fournisseurs se fait de manière équitable et objective, sur la base de critères techniques, économiques, de qualité, et d'engagement sociétal et environnemental.
- A2V attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils adhèrent à ses principes éthiques (respect des droits de l'homme, normes de travail, environnement, etc.).
- A2V veille à entretenir une relation de partenariat et de confiance avec l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

3. Collectivités, pouvoirs publics et société civile

- A2V mène ses activités dans le respect des réglementations locales et entretient un dialogue responsable avec les autorités administratives et politiques.
- Les actions de mécénat ou de sponsoring, lorsqu'elles existent, sont réalisées dans un cadre transparent, sans contrepartie commerciale ni politique.



7. Mise en œuvre et suivi



1. Diffusion et appropriation

- Cette charte est communiquée à l'ensemble des collaborateurs, ainsi qu'à tout nouveau salarié lors de son intégration.
- Des formations et actions de sensibilisation sont organisées régulièrement pour en faciliter la mise en œuvre au quotidien.

2. Dispositif d'alerte

- Tout collaborateur qui constaterait ou soupçonnerait un comportement contraire aux principes de cette charte peut le signaler, de manière confidentielle, à son supérieur hiérarchique ou à la Direction.
- Aucun collaborateur ne peut être sanctionné pour avoir, de bonne foi, signalé une situation ou un risque de manquement éthique.

3. Contrôle interne et sanctions

- Des contrôles, audits et évaluations peuvent être effectués pour s'assurer du respect de la présente charte.
- Tout manquement avéré expose son auteur à des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail ou la fin de la collaboration, sans préjudice des sanctions légales.

4. Révision et amélioration continue

- La charte éthique d'A2V pourra être révisée périodiquement pour l'adapter à l'évolution du contexte réglementaire, des pratiques de l'entreprise et des attentes de ses parties prenantes.



8. Conclusion



La présente charte formalise les principes et les engagements éthiques qui guident A2V dans l'exercice de ses activités. Elle repose sur la conviction que l'excellence technique, l'innovation, la performance économique et la responsabilité sociale et environnementale peuvent et doivent se renforcer mutuellement.

Les femmes et les hommes d'A2V, en adoptant au quotidien les comportements décrits dans cette charte, contribuent à renforcer la réputation et la fiabilité de l'entreprise, à assurer sa pérennité et à créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.





Ensemble vers un avenir responsable

